

Sous le Haut Patronage de
Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

9^{ème}
journée
des **nationale**
DYS

Samedi 3 octobre 2015

« Comprendre & accompagner les DYS »

// Dyslexie, dysphasie, dyspraxie...



Le Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des Dys

Typhaine MAHE, CNSA



Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux personnes présentant des troubles Dys

Typhaine Mahé – CNSA, Dir. Compensation

Missions et objectifs de la CNSA

*(en référence aux lois
du 30 juin 2004 et du 11 février 2005)*

- Financer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation auprès des MDPH
- La CNSA est à la fois une **caisse** et une **agence**

Enjeux et genèse de la démarche

- Un besoin identifié par les coordonnateurs d'équipe pluridisciplinaire et les correspondants scolarisation des MDPH
- Pouvoir disposer d'un « état des lieux » afin d'être appuyés dans les pratiques d'élaboration de réponses aux troubles DYS
 - Augmentation croissante des demandes des usagers présentant des troubles DYS
 - Multiplicité des acteurs et intervenants mobilisant des sources, outils et pratiques différents
- Bénéficier d'un guide pratique à destination des professionnels des MDPH et de leurs partenaires

Objectifs du guide

- Améliorer les connaissances des MDPH sur les « troubles Dys » (caractérisation, cheminement diagnostique, acteurs et interactions)
- Indiquer aux équipes pluridisciplinaires des MDPH et à leurs partenaires les éléments nécessaires pour l'évaluation des situations et l'identification des besoins de compensation
- Aider à la construction des réponses par rapport aux besoins identifiés
- Harmoniser les pratiques professionnelles

Caractérisation du guide

- Ce qu'il n'est pas:
 - Une analyse critique des outils et pratiques
 - Une analyse critique des textes réglementaires, des travaux scientifiques
 - Une recherche de consensus sur les dénominations
 - Une revue de la littérature
 - Un recueil de recommandations pour l'avenir, un plan d'action
- Ce qu'il est :
 - Un état des lieux des pratiques, dispositifs, outils, concepts
 - Un apport de référentiels, de pratiques, ...existants

Les modalités de travail et diffusion

- 2009 – 2012 : Identification des pratiques dans le cadre de travaux en ateliers avec les MDPH, rédaction d'un document de base
- 2013 – 2014 : Révision, relecture et validation du guide (un comité réunissant des compétences diversifiées : FFDys, TDAH, FNO, INS-HEA, MDPH, DGESCO, DGS, etc.)
- Décembre 2014 : parution du guide
- 2015 : diffusion du guide par la CNSA, sur demande, aux acteurs professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes
- Aujourd'hui : environ 6000 exemplaires déjà diffusés

LE PLAN ET LE CONTENU DU GUIDE

I – Définition et démarche diagnostique des troubles Dys

Troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages, communément appelées en France « troubles Dys »

• I – 1 Les troubles Dys

- (caractérisation : altérations de fonction, limitations d'activité et restrictions de participation)
- Troubles spécifiques et durables de développement du langage oral (communément appelés Dysphasies)
- Troubles spécifiques et durables du développement du geste et/ou des fonctions visuo-spatiales (troubles de l'acquisition de la coordination ou dyspraxies)
- Troubles spécifiques et durables de l'acquisition du langage écrit (Dyslexies, dysorthographe)
- Troubles spécifiques et durables des activités numériques (dyscalculies)
- Troubles spécifiques et durables du développement des processus attentionnels et des fonctions exécutives (TDAH)
- *Troubles spécifiques et durables du développement des processus mnésiques: pas une sous-partie en soi car les altérations des fonctions de la mémoire sont parties intégrantes des troubles évoquées.*

• I – 2 La démarche diagnostique

- 3 étapes : repérage, dépistage, diagnostic.

Contexte / objectifs / méthode

- Préambule / éléments de contexte
 - Missions CNSA
 - Missions et rôle des MDPH
 - Droit à compensation / accessibilité
- Objectifs et cible
 - Développer la culture commune, connaissances, etc.
 - Cible : les équipes des MDPH mais aussi leurs partenaires qui accompagnent la personne handicapée et/ou qui interviennent auprès d'elle.
- Méthodologie :
 - 1^{ère} phase : 2009 – 2012 : identification de travaux, pratiques, avec le réseau des MDPH
 - 2^e phase : 2013 – 2014 : comité de relecture

II – Démarche d'évaluation de la situation et des besoins

- **II – 1 Les altérations de fonctions (déficiences)**
 - Définition de ces informations capitales pour les MDPH
- **II – 2 La réalisation d'activités et la participation sociale**
 - Définition des conséquences des altérations de fonction, des facteurs personnels et environnementaux dans la vie quotidienne
- **II – 3 Les informations nécessaires aux MDPH pour identifier les besoins**
 - Explicitation des informations attendues dans les documents transmis aux MDPH lors d'une demande de compensation
- **II – 4 Les besoins de compensation et leur identification : la démarche d'évaluation**
 - Rappel de la démarche de mise en évidence de ces besoins
 - Caractérisation des différents besoins de compensation que les MDPH ont à identifier et de l'outil (GEVA) permettant d'organiser le recueil d'informations transmises par les partenaires et de mettre ensuite en évidence les besoins de compensation

III – Les réponses de droit commun

- **III – 1 Les acteurs mobilisables en milieu scolaire, sans recourir à la MDPH**
 - Equipe pédagogique, équipe éducative, psychologues scolaires et enseignants spécialisés, personnels de santé scolaire
- **III – 2 Les autres dispositifs ressources**
 - Les aménagements des examens et concours, les CAMSP, les CMPP, les CMP, les libéraux
- **III – 3 Le PAP comme cadre de mise en œuvre des dispositifs de droit commun**
 - Référence à la circulaire

IV – Les réponses de droit spécifique / de compensation

Ces réponses nécessitent une motivation de la MDPH : proposition par l'EP de la MDPH et décision par la CDAPH

- **IV – 1 Les réponses spécifiques, mobilisables en milieu scolaire**
 - Les ULIS, les unités d'enseignement en milieu spécialisé, le matériel pédagogique adapté, l'AVS
- **IV – 2 Les autres réponses spécifiques mobilisables**
 - Les SESSAD, les établissements médico-sociaux, l'AEEH et ses compléments, la PCH, les réponses en matière professionnelle (RQTH et orientation professionnelle)
- **IV – 3 Le guide-barème**
- **IV – 4 Le PPC et le PPS**

V – Synthèse

- **V – 1 Les principaux points à retenir**
 - Sur la démarche diagnostique
 - Sur la nécessité, pour les MDPH, de recevoir des éléments de caractérisation et de confirmation des altérations de fonction
- **V – 2 Mise en correspondance des troubles des fonctions cognitives avec la CIF-EA**
 - Tableau de caractérisation des altérations de fonction et des limitations d'activité et de restriction de participation, pour chaque trouble évoqué
- **V – 3 Arbre décisionnel**
 - Pour accompagner les EP des MDPH dans la démarche d'élaboration des réponses aux besoins des troubles Dys

VI – Fiches techniques

Les grandes questions à se poser pour identifier les besoins de compensation et définir les réponses les plus adaptées

	Troubles Langage oral	Troubles Geste et/ou des fonctions <u>visuo-</u> spatiales	Troubles Langage écrit	Etc.
Altération(s) de fonction(s)				
Limitation(s) d'activité(s)				
Restriction(s) de participation				
Besoins identifiés				
Réponses dont éligibilité				

Annexes

- Les membres du comité de relecture 2014
- Extrait de la CIM-10 sur les troubles du développement psychologique, les troubles du comportement et les troubles émotionnels
- Tableau de correspondance des classifications internationales, DSM-5 et CIM-10
- Caractérisation de bilans de partenaires MDPH :
 - L'examen psychologique et ses outils
 - Le bilan orthophonique et ses outils
 - Le bilan ergothérapeutique et ses outils
 - L'examen psychomoteur
- Références (bibliographie et sitographie)

Merci de votre attention !

Contact

typhaine.mahe@cnsa.fr